

COLLOQUE SUR LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX

RELIGION ET DEVELOPPEMENT DURABLE



SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	5
METHODOLOGIE	7
CEREMONIE D'OUVERTURE	9
ALLOCUTION DU DIRECTEUR DU CENTRE DE RECHERCHE POLITIQUE D'ABIDJAN (CRPA)	11
ALLOCUTION DE LA REPRESENTANTE RESIDENTE DE LA KONRAD-ADENAUER-STIFTUNG (KAS).....	14
ALLOCUTION DE L'AMBASSADRICE DE L'ETAT D'ISRAËL EN CÔTE D'IVOIRE	17
ALLOCUTION DU RESENTANT DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE.....	19
PANEL 1: LES FONDEMENTS DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES TEXTES ET MYTHES FONDATEURS DES RELIGIONS	23
1. Les fondements de la protection de l'environnement dans les textes sacrés.....	25
2. La portée des enseignements en rapport avec la sauvegarde de l'environnement.....	27
3. Séance d'échanges entre le public et les panélistes	29
PANEL 2: QUELLES RESPONSABILITES DES GUIDES RELIGIEUX DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	31
1. Les actions en faveur de la protection de l'environnement.....	33
2. La jonction entre les textes sacrés comme vecteur d'une plus grande responsabilisation des guides religieux et de leurs fidèles dans la protection de l'environnement	37

3. Séance d'échanges entre le public et les panélistes	39
PANEL 3 : RETOUR D'EXPERIENCE SUR LES ACTIONS DES RELIGIEUX EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	45
1. Les actions des religieux en faveur de la protection de l'environnement.....	47
2. Les obstacles à la mise en œuvre d'actions en faveur de la protection de l'environnement	48
3. Séance d'échanges entre le public et les panélistes	49
RESTITUTION DES TRAVAUX EN ATELIER.....	53
1. Les obstacles	55
2. Approches et recommandations	55
MOT DE CLOTURE	57
MENTIONS LEGALES	64



INTRODUCTION GENERALE

Encore marginale au début du XX^{ème} siècle, la thématique du changement climatique s'est aujourd'hui imposée comme la question déterminante de notre époque selon l'Organisation des Nations Unies.

A l'instar de cette dernière, de nombreux Gouvernements, Organisations internationales et Organisations non gouvernementales ont fait de la lutte contre le changement climatique et pour la préservation de l'environnement leur cheval de bataille. Cette prise de conscience suscitée par l'activisme des sociétés civiles du monde entier à la suite des premières découvertes scientifiques sur les dégâts causés par l'activité humaine à notre environnement a donné naissance au concept du développement durable.

Dans ce débat politico-scientifique, le fait religieux semble, a priori, ne pas trouver sa place. Cette impression résiste cependant très peu à la réflexion. Affirmer la neutralité des religions sur les questions environnementales en général et le changement climatique en particulier, c'est méconnaître la place centrale donnée à la nature dans tous les grands systèmes religieux. Pour les trois grandes religions révélées (Judaïsme, Christianisme et Islam), les cieux et la terre sont la création de Dieu.

Ainsi, tout croyant devrait-il avoir pour obligation de les préserver afin de les transmettre sans dégradation aux générations futures. Pour les religions traditionnelles, la nature est même parfois carrément assimilée à la divinité. De plus en plus d'études scientifiques sont également consacrées ces dernières années aux rapports entre religions et environnement, comme l'ouvrage « L'environnement et l'islam » paru en 2018¹. Dans le même ordre d'idées, la lettre encyclique « Laudato si' »² du Pape François est édifiante.

Le Saint-Père, dans une intéressante dynamique de dialogue interreligieux, y interpelle tous les croyants sur l'urgence qu'il y a à sauvegarder notre

1 Jamel Khermimoun, L'environnement et l'islam, Paris, Albouraq, 2018, 109 pages.

2 Lettre encyclique Laudato si' du Saint-Père François sur la sauvegarde de la maison commune, 24 mai 2015. Disponible sur https://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/pa-pa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html

« Maison commune ». Il soutient que « Tous, nous pouvons collaborer comme instruments de Dieu pour la sauvegarde de la création, chacun selon sa culture, son expérience, ses initiatives et ses capacités »³. Il poursuit en affirmant que « Si une mauvaise compréhension de nos propres principes nous a parfois conduits à justifier le mauvais traitement de la nature, la domination despotique de l'être humain sur la création, ou les guerres, l'injustice et la violence, nous, les croyants, nous pouvons reconnaître que nous avons alors été infidèles au trésor de sagesse que nous devons garder (...) ; la majorité des habitants de la planète se déclare croyante, et cela devrait inciter les religions à entrer dans un dialogue en vue de la sauvegarde de la nature, de la défense des pauvres, de la construction de réseaux de respect et de fraternité »⁴.

Dans ce contexte, il devient pertinent de s'interroger sur les interactions entre religions et environnement sous l'angle scientifique, dans la perspective de lutte contre les changements climatiques. Comment les religions peuvent-elles donc contribuer à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique ? De quels mécanismes disposent-elles en vue de contribuer à la préservation de la planète dans l'intérêt de l'humanité ?

3 Lettre encyclique *Laudato si'* du Saint-Père François sur la sauvegarde de la maison commune, op. cit, Paragraphe 14.

4 Idem Paragraphes 200-201.

METHODOLOGIE

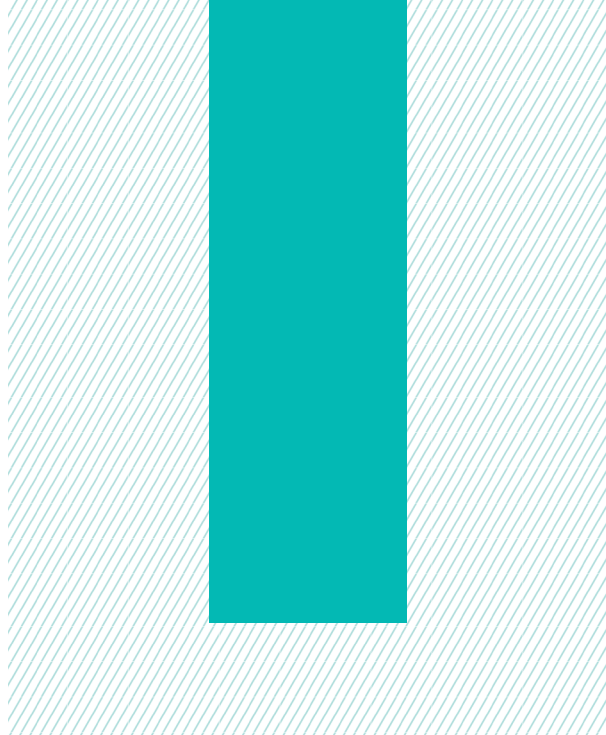
Le colloque a vu la participation d'une centaine de personnes au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Togo.

La première activité a consisté en trois panels le 27 mars 2023. Ceux-ci ont été animés chacun par des panélistes représentant le Judaïsme, le Christianisme, l'Islam, les religions endogènes africaines.

La deuxième activité, qui s'est tenue le 28 mars 2023, a consisté en des travaux de groupes en atelier.







CEREMONIE D'OUVERTURE



ALLOCUTION DU DIRECTEUR DU CENTRE DE RECHERCHE POLITIQUE D'ABIDJAN (CRPA)

Excellence M. Le Représentant de Monsieur Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale,

Excellence Mme Rony Yedidia-Clein, Ambassadrice d'Israël en Côte d'Ivoire,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeur(e)s et représentants d'institutions diplomatiques et internationales

Madame Stefanie Brinkel, représentante résidente de KAS

Mesdames et Messieurs les représentants d'institutions nationales,

Mesdames et Messieurs, élus locaux et parlementaires,

Respectés guides religieux,

Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile,

Mesdames et Messieurs les participants à 6^e édition du Dialogue interreligieux à Abidjan, Conakry, Cotonou et Lomé,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'adresser à son Excellence M. le Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale qui participe chaque année à l'édition du Dialogue interreligieux nos sincères remerciements pour son intérêt toujours croissant. Au-delà du Ministre, c'est aux différents gouvernements du Président Alassane Ouattara que nous adressons ces remerciements. En effet, il ne s'est passé d'édition qui n'ait vu la participation de membre du gouvernement. Prof. Mariatou Koné, alors Ministre de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté s'était appropriée le concept. Le Ministre Konan Kouadio Bertin perpétue, de mon point de vue, cette disposition du gouvernement.

Je voudrais, dans la même veine, remercier l'Ambassade d'Israël et la Konrad-Adenauer-Stiftung représentées par l'Ambassadrice Rony Yedidia-Clein et Dr. Stefanie Brinkel, représentante résidente pour la confiance dans le CRPA et la franche collaboration. C'est le lieu de remercier vos prédécesseurs que sont les Ambassadeurs Eli Ben Tura et Leo Vinovetzky et les Représentants résidents Elke Erlecke et Florian Karner pour le travail accompli dans ce cadre.

L'objet de notre rencontre d'aujourd'hui, c'est la tenue de la 6^e édition du Dialogue interreligieux, une initiative de l'Ambassade d'Israël en Côte d'Ivoire, de la Konrad-Adenauer-Stiftung et du Centre de Recherche Politique d'Abidjan que je dirige. Limité au départ (en 2017) au cadre ivoirien, en terme de participants, le Dialogue interreligieux que nous organisons s'est étendu progressivement à la sous-région ouest-africaine, au continent et au monde. Aujourd'hui, ce sont quatre pays principalement qui participent à cette édition.

Ce sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Togo. Ce choix s'explique, pour ce qui nous concerne, nous CRPA, par deux ((2) raisons :

Premièrement, la pertinence du dialogue interreligieux en elle-même est valable pour toutes les sociétés. Dans un monde caractérisé par l'interdépendance où les sphères sont imbriquées les unes dans les autres, une défaillance dans le sous-système « Religion » dans un État donné impacte tous les autres États.

Deuxièmement, la déterritorialisation ou la transnationalisation de nombreux défis impliquant directement ou indirectement les religions fait que les solutions à ceux-ci ne peuvent être trouvées strictement à l'intérieur des frontières physiques d'un État.

C'est pourquoi, le CRPA se réjouit de la participation en tant que panélistes de personnalités intervenant d'Israël comme c'est le cas de Dr Jonathan Aikhenbaum. C'est l'occasion de remercier toutes ces personnalités du Benin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Togo qui prendront part aux différents panels et séminaires organisés dans ce cadre.

Je voudrais ici rendre un vibrant hommage à deux (2) personnalités du monde religieux : Ce sont le Révérend-Père Éric Norbert Abékan et l'Imam Cissé Djiguiba, deux « complices » engagés depuis longtemps sur la voie de la connaissance mutuelle, l'acceptation mutuelle, du respect mutuel et de la tolérance interreligieuse. Ils ont été les tout-premiers guides à avoir animé des panels dans le cadre du dialogue interreligieux que nous co-organisons avec l'Ambassade d'Israël et la Konrad-Adenauer-Stiftung. Lorsque je m'étais rendu respectivement à la Paroisse Sainte Famille de l'Enfant Jésus de la Riviera II et à la Grande Mosquée Plateau à Abidjan pour les solliciter pour leur participation à l'activité de la 1^e édition en 2017, à peine avais-je fini de parler qu'ils avaient

accepté. Je n'étais pas surpris mais j'en avais été positivement marqué. Merci Père Éric Abékan, Merci Imam Cissé Djiguiba pour ce que vous faites pour la société ivoirienne, pour l'Afrique et pour l'humanité.

La présente édition du dialogue interreligieux a pour thème « Religion et développement durable ». Si les deux premières éditions ont consisté à informer et sensibiliser sur la pertinence et la nécessité du dialogue interreligieux, celles qui ont suivi visaient à mettre à contribution le cadre du dialogue dans la recherche des solutions aux problèmes auxquels nos sociétés sont confrontées. C'est dans cette même veine, que s'inscrit la 6^{ème} édition qui nous réunit aujourd'hui. Il n'est secret pour personne que les défis environnementaux auxquels nos sociétés sont confrontées inquiètent. Le réveil tardif du système international voit tout de même la mise en place d'instruments pour faire face aux problèmes environnementaux.

Dans ce combat auquel participent les Etats et les systèmes d'Etats, les ONG et d'autres nombreux acteurs, nous pensons que le cadre du dialogue interreligieux devrait pouvoir se projeter comme une force sociale capable d'impacter non seulement la décision politique mais aussi les habitudes des populations. C'est ce qui justifie cette thématique. L'objectif général de ces rencontres consiste à favoriser et à mesurer la contribution des religions dans une perspective de dialogue à la prévention de l'environnement et à la lutte contre les effets pervers des changements climatiques et leurs causes.

Je voudrais, avec votre permission, clore mon propos en remerciant sincèrement toutes autorités présentes, tous les panélistes et les participants dans les différents pays déjà cités et en souhaitant à tous et à chacun des échanges féconds et fructueux.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Dr FLAN Moquet César
Directeur du CRPA



ALLOCUTION DE LA REPRESENTANTE RESIDENTE DE LA KONRAD-ADENAUER-STIFTUNG (KAS)

Monsieur Joseph BILE, représentant Monsieur le Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, Monsieur KONAN KOUADIO BERTIN, Excellence Mme Rony YEDIDIA-CLEIN, Ambassadrice d'Israël auprès de la République de Côte d'Ivoire,

Excellence Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les membres des cabinets ministériels,

Mesdames et Messieurs les membres des Institutions de la République,

Mesdames et Messieurs les membres des missions diplomatiques et des organisations accréditées auprès de la République de Côte d'Ivoire,

M Marton KÖVER, Représentant permanent de l'Ambassade d'Allemagne en Côte d'Ivoire

Vénérables Sénateurs,

Honorables Députés,

Dr Moquet César FLAN, Directeur du Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA),

Mesdames et Messieurs les Experts,

Mesdames et Messieurs les responsables et membres des organisations et associations religieuses,

Mesdames et messieurs les responsables des partis politiques,

Mesdames et Messieurs les responsables des organisations de la société civile,

Chers amis de la presse,

C'est avec une très grande joie que je salue votre présence à cette sixième édition du Dialogue interreligieux sur le thème : « Religion et développement durable ».

Mesdames et messieurs

Cette année encore notre activité s'attaque à un sujet assez important et même vital pour l'humanité après celle de l'année dernière sur la religion et la consolidation de la paix.

En effet, le développement durable qui se définit selon le dictionnaire Larousse comme un mode de développement veillant au respect de l'environnement par une utilisation prudente des ressources naturelles afin de les rendre durables

dans le long terme attire de plus en plus l'attention des dirigeants du monde entier.

Selon la citation de Mme Gro Harlem BRUNDTLAND, Première Ministre norvégienne en 1987, le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Cette thématique mérite donc d'être discutée surtout par des acteurs clés de la vie sociale que sont les religieux.

Je pense que les questions environnementales sont d'une telle importance qu'elles ne devraient pas être abordées uniquement que par les acteurs politiques.

Il est vrai que depuis des années des conférences des parties dénommées COP sont organisées pour discuter des questions climatiques, mais à mon humble avis, j'estime qu'il est temps de passer à l'action en vue de protéger notre planète.

Nous n'avons qu'une seule planète et pour tous croyants, elle est l'œuvre de Dieu, c'est pourquoi les religieux que vous êtes sont à même de la protéger. De la Torah, à la Bible et le Coran et même les religions dites endogènes, la nature, voir la terre occupe une place importante.

Mesdames et messieurs

Chers participants,

Je suis donc heureuse que cette thématique fasse l'objet de nos discussions lors de ce dialogue interreligieux.

J'aimerais d'ores et déjà vous rassurer que la Konrad-Adenauer-Stiftung a fait siennes l'agenda 2030 des Nations Unies sur le développement durable.

C'est donc pour nous la moindre des choses que de participer à une telle rencontre, étant convaincus qu'ensemble, avec nos partenaires de l'Ambassade d'Israël, du Centre de recherche politique d'Abidjan, et de vous tous, chers experts, pasteurs, prêtres, rabbins, imams, acteurs politiques, membres de la société civile, nous jetons les bases d'un monde meilleur.



Par nos échanges et réflexions, nous trouverons ensemble des voies et moyens de protéger notre planète et de garantir un avenir meilleur aux générations futures.

C'est pourquoi, je souhaite que ce moment soit un moment de profonde discussion dans la convivialité et la fraternité afin de sortir des recommandations qui pourront aider les décideurs politiques dans leur mission de promotion du développement durable dans le but d'en atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies.

Je ne voudrais pas clore mes propos sans dire un grand merci à toutes les personnalités qui nous ont fait l'amabilité de leur présence, sans toutefois oublier les experts et participants qui nous suivent depuis le Bénin, le Togo, la Guinée et en Côte d'Ivoire !

Merci à vous tous pour votre engagement pour notre planète !

Et je vous souhaite d'avoir une très bonne séance de travail !

Je vous remercie !

Dr Stefanie BRINKEL
Représentante Résidente de la KAS
Directrice du Programme régional pour le Dialogue Politique en Afrique de l'Ouest (PDWA)



ALLOCUTION DE L'AMBASSADRIC DE L'ETAT D'ISRAËL EN CÔTE D'IVOIRE

This month, a month that in the Jewish and Muslim traditions started last Thursday with the New Moon, is a particularly auspicious month for all three monotheistic religions. For the Muslims, of course, it's the month of Ramadan, a month of fasting, prayer, reflection and community. For the Jews, it is the month of Nisan, when Pesach, Passover, occurs, a holiday celebrating the Jewish people's liberation from slavery in ancient Egypt. And the Christian faiths celebrate Easter this month, a holiday of resurrection and renewal.

All of these holidays are celebrated in Israel by members of these faiths, and this year, with all of them falling together in the same month, it becomes a virtual holiday of holidays, celebrating the diversity and religious pluralism which exist in Israel. I would say that this is an opportunity for the members of the faiths to unite for the benefit of the future, as we are doing here today, at this dialogue on climate change and sustainability.

The religious affiliation of the Israeli population reflects its grand diversity. As of 2022 the demographic division was 73.6% Jewish, 18.1% Muslim, 1.9% Christian, and 1.6% Druze. The remaining 4.8% included faiths such as Samaritanism and Baha'i, as well as those who are "religiously unclassified". By the way, Israel is the only country in the Middle East where the Christian population is growing.

In Israel's declaration of independence in 1948, we declared our commitment to freedom of religion and worship, and of access to the holy places, for people of all faiths. This commitment is as strong today as it was 75 years ago, and even if extremists occasionally violate it, the government immediately condemns this and the relevant authorities handle the perpetrators. Last November, the Israeli MFA organized a conference just before COP27, where people of different religions (Jews, Christians, Muslims, Druze and Baha'is) gathered and discussed the role of religious leadership in dealing with climate change. The conference's purpose was to "encourage and empower religious communities in Israel and around the world in an attempt to mitigate the effects of climate change caused by humans and to promote the use of renewable energy.»

The participants recognized that the climate crisis is a spiritual crisis

and therefore we need the world's religious leaders to address the problem. They committed to do everything to unite as many religious leaders as possible in the world to act on the climate issue.

At the event, the religious leaders signed the "Jerusalem Declaration on Climate," in which the signatories urgently pledged to address climate change's challenges. In the declaration, they called for the protection of Earth's resources, air, soil and water as sources of human life, and respect for Earth's capacity for sustainable growth, living in ecological harmony and balance.

Among those that signed were the Vatican ambassador to Israel and Cyprus, the representative of the Baha'is in Jerusalem, a Druze Imam, the representative of the Greek Orthodox Patriarchate, reverends from the Coptic Church and the Greek Orthodox Patriarchate, several Rabbis, and the founder and CEO of the Interfaith Center for Sustainable Development, among others.

The Vatican's ambassador to Israel, Archbishop Adolfo Tito Yelena, emphasized the importance of the interreligious gathering and the joint work of all the religious leaders in Israel and the world for climate action.

"We need to form a new culture of unity, which understands that the earth is a part of us, and we are a part of it," he said.

"We are connected to each other."

I thank the Konrad-Adenauer-Stiftung and CRPA for facilitating this dialogue in the hope that also here in West Africa, members of all faiths will work together to mitigate the damage that climate change can bring. Thank you very much.

Son Excellence Mme Rony Yedidia CLEIN
Ambassadrice d'Israel En Côte D'Ivoire



ALLOCUTION DU RESENTANT DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE

Le Ministre de la Réconciliation nationale et de la cohésion sociale, M. Konan Kouadio Bertin, empêché, me charge de traduire ses chaleureux et insignes hommages aux initiateurs de la sixième édition du Colloque sur le Dialogue interreligieux, organisée par l'Ambassade d'Israël en collaboration avec la Fondation Konrad Adenauer et le Centre de Recherche Politique d'Abidjan.

M. Konan Kouadio Bertin, après sa présence effective à la précédente édition, est une fois de plus, et particulièrement, honoré de voir le ministre de la Réconciliation nationale et de la cohésion sociale, à la sixième édition. Le ministre se félicite de ce colloque dont la thématique : « Religion et développement durable » cadre avec les missions que le Président de la République, S.E.M Alassane Ouattara et le chef du gouvernement ivoirien, M. Patrick Achi, ont bien voulu confier à son ministère. Aussi, voudrait-il affirmer sa gratitude aux organisateurs et vous adresser les remerciements du Chef de l'Etat et du gouvernement ivoirien.

La relation entre la « Religion et le développement durable » interpelle notre pays, notre sous-région et le monde entier. Paix, religion et développement, quels défis pour la durabilité de la planète ? Cette interrogation est fondamentale dans le processus de recherche de la paix, de la réconciliation et de la cohésion sociale.

Messieurs les ambassadeurs, distingués invités,

Permettez-moi, de vous résumer la réflexion du Monsieur le ministre sur le thème principal de ce sixième colloque. Sous le contrôle des réputés experts ODD (Objectifs de Développement Durable) présents dans cette salle, je voudrais rappeler quelques principaux objectifs ODD pour lesquels le gouvernement ivoirien travaille sans relâche. Il y a entre autres :

Objectif ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

Objectif ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Objectif ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Objectif ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Objectif ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Dans le Préambule de son Acte constitutif, l'UNESCO, déclare que la paix n'est pas une certitude mais quelque chose qui se construit tous les jours dans l'esprit des hommes et des femmes. Pouvons-nous construire durablement la paix dans la pauvreté, dans la faim, dans l'insécurité alimentaire ? Parviendrons-nous à maintenir la paix durable si nous n'offrons pas à tout le monde de vivre en bonne santé ou si on ne fait pas la promotion du bien-être de tous à tout âge ? Quelle paix sans la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, sans le plein emploi productif et sans un travail décent pour tous ?

Si la paix et la cohésion sociale sont les piliers du développement durable, la religion, quant à elle, est en quelque sorte, la pierre angulaire du développement durable. Un grand moraliste du 17^e siècle français a écrit que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ».

J'entends par cette citation de François Rabelais que la conscience, dans un sens éthico-moral, c'est-à-dire incarné par la religion, est indispensable au progrès, donc nécessaire à tout développement.

Dans le passé, la religion a eu des rapports variés et parfois conflictuels avec le développement. En effet, bien que des motivations religieuses aient été à la base des actions des premiers « développeurs » (notamment, les missionnaires occidentaux), la religion a été, par la suite, délaissée ou combattue par les praticiens du développement (en tant qu'entrave à la modernisation) jusqu'à être à nouveau valorisée. En dépit d'une conception naguère essentialisant voire positiviste qui pensait que la religion est contre le progrès social ou le développement, personne n'ignore aujourd'hui que les dogmes religieux (règles, lois et valeurs) et leurs concepts sont bien enracinés au cœur du développement. La religion accompagne ainsi le développement dans tous ses compartiments, tels que la croissance économique, le développement humain et durable, le commerce, la démocratisation, la bonne gouvernance et les droits humains.

Les acteurs religieux et les organisations confessionnelles jouent un grand rôle dans les politiques et les pratiques du développement.

En Côte d'Ivoire, l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD, 17 objectifs et 169 cibles au total), fixée à l'horizon 2030, mobilise le Président de la République et tous les départements ministériels. La promotion de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable (Objectif ODD 16), justifie, entre autres, la création du ministère de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale, avec pour objectifs le renforcement de la cohésion nationale et la réconciliation des filles et des fils de la Côte d'Ivoire.

L'action gouvernementale, à travers donc le ministère de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale, s'inscrit dans une perspective de paix et de cohésion sociale pour atteindre un développement durable. Pour consolider la paix et la stabilité, le pays s'appuie également sur des modes alternatifs de règlement des conflits en impliquant, notamment, les chefs coutumiers, les guides religieux et les organisations de la société civile. En outre, lors de leurs différents déplacements à l'intérieur du pays, les membres du gouvernement échangent régulièrement avec les guides religieux dont le rôle est déterminant dans le renforcement de la cohésion sociale.

Messieurs les ambassadeurs, distingués invités,

L'histoire a connu de conflits interreligieux qui ont retardé ou arrêté le développement dans plusieurs parties du monde. Les attentats du 11 septembre 2001 et la montée de l'intégrisme religieux ont été également des tournants décisifs qui ont forcé les politiques, les ONG et les universitaires à s'interroger sur la signification du renouveau religieux pour les politiques et les pratiques du développement.

Aujourd'hui, l'un des défis qui se pose à nos sociétés modernes consiste à trouver les moyens de prévenir les conflits, notamment les conflits qui éclatent entre les religions pour ne pas mettre en péril la durabilité du développement. Aussi, pour le ministre Konan Kouadio Bertin, ce colloque donne encore l'occasion de réaffirmer le principe sacro-saint du dialogue des religions fondées sur l'unité de l'espèce humaine, sur le partage de valeurs communes, sur la reconnaissance de la diversité culturelle et sur l'égalité des dignités des civilisations et des cultures. Les contributions issues de cette activité scientifique doivent permettre de limiter autant que possible la survenue des conflits interreligieux pour afin de garantir



non seulement le développement, mais surtout, en assurer son continuum à tous les niveaux.

Pour le ministre Konan Kouadio Bertin et le gouvernement ivoirien, la religion peut et doit être une source de développement durable. Surtout, quand elle n'est pas utilisée à des fins politiques ou pour poser des actes terroristes ; quand elle ne sert pas de canal pour véhiculer des préjugés culturels, ethniques et religieux. La religion, enfin, est un puissant moteur de développement durable lorsqu'elle participe à l'équilibre entre la liberté d'expression et respect des croyances.

Ce petit point de réflexion du ministre de la Réconciliation et de la cohésion nationale atteste de l'urgence de la problématique de ce colloque qui fait sens dans la marche de la société ivoirienne. Les réflexions qui en ressortiront ne seront ni de trop, ni superfétatoire. C'est la raison pour laquelle, le ministre de la Réconciliation et de la cohésion nationale vous exhorte à ne pas ménager vos efforts et vos actions pour faire émerger des solutions innovantes et des recommandations exploitables. Celles-ci contribueraient alors à réduire les frontières de la pauvreté, celles de l'indifférence pour élargir les bases solides du dialogue interreligieux.

Sur ce, le ministre de la Réconciliation et de la Cohésion sociale déclare ouverte la 6^e édition du colloque sur dialogue interreligieux.

Représenté Par M. Joseph Bilé
Sous-Directeur Suivi et Évaluation de la Démocratie, MRCN





PANEL 1 :

LES FONDEMENTS DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES TEXTES ET MYTHES FONDATEURS DES RELIGIONS

Intervenants :

- Clément TUHO, Paroisse St Jacques des Deux- Plateaux, Côte d'Ivoire
- Imam Karimou SANNI, Université de Lomé, Togo
- Justin SEMASSOUSSI, Représentant des religions endogènes, Bénin
- Jonathan AIKHENBAUM, Militant écologique, Israël



1. Les fondements de la protection de l'environnement dans les textes sacrés

Les fondements de la protection de l'environnement dans les écrits religieux ont été abordés successivement sous l'angle du Catholicisme, de l'Islam, des Religions endogènes et du Judaïsme. Cela a permis de voir la place centrale qu'occupe l'environnement dans les mouvements religieux.

1.1. Les fondements de la protection de la nature dans le Catholicisme

Clément Tuho révèle de prime abord qu'au commencement Dieu créa le ciel et la terre par la parole, il créa ensuite l'Homme qu'il installera sur cette terre et il le rendra responsable de tout ce qui s'y trouve. L'Homme installé sur la terre se rendra rapidement compte que dans ce milieu, se trouvent également d'autres éléments notamment des plantes, des cours d'eau, etc. dont il est responsable. La préservation de ces éléments contribuera à l'amélioration de la qualité de vie de l'Homme.

En sus, pour le Catholicisme, la parole portée par les pères de l'Eglise notamment les différents Papes à travers les encycliques viendra rappeler à l'Homme sa responsabilité vis-à-vis de son environnement. A cet effet, le pape François, dans son encyclique *Laudato Si*, rappellera à juste titre la nécessité de construire un monde nouveau à travers un environnement qui intègre l'Homme dans un respect. François parlera à cet effet de « Ecologie intégrale » qui, toujours selon Clément Tuho, renvoie à un « développement en tenant compte des différents aspects de la vie de l'Homme ». En d'autres termes, il dira que l'homme est le centre du développement. Cependant, il se doit d'agir en tenant compte de la nature dont il a la charge.

Terminant, Clément Tuho, a fait savoir que le Christ, porte, donne et construit la vie. De ce fait, l'environnement ne peut être que durable lorsque nous le vivons « dans une synodalité ouverte au monde ».

1.2. Les fondements de la protection de la nature dans l'Islam

Pour l'Imam Sanni, l'activité humaine a un impact sur la dégradation de l'environnement. La pollution, la perte de la biodiversité sont les conséquences directes « des progrès technologiques ». Les musulmans doivent se sentir



impliqués et trouver des réponses pour stopper le désastre. Se référant au Coran, il affirme que Allah a créé l'univers avec une précision importante, « il a fait de la terre un système complexe qui n'existe que par son équilibre, avec une harmonie, corrélation et cohérence entre les éléments de la création ». L'Homme étant l'héritier de Dieu sur terre, il est de son devoir de préserver l'univers en se comportant sagement.

Ainsi, poursuivant, il affirme que l'homme a tous les droits d'utiliser les ressources naturelles. Cependant, cette utilisation doit être fonction des besoins, règlements et des prescriptions strictes de sorte à éviter toute dégradation de l'environnement et permettre aux générations futures d'en profiter. En sus, selon l'Imam Sanni, Allah, dans le Saint Coran, affirme que les serviteurs du Miséricordieux sont ceux qui « marchent humblement sur terre ». La jurisprudence islamique ordonne donc aux musulmans de respecter la nature « en période de guerre ou de paix ».

Pour terminer, l'Imam met en évidence l'insistance de l'Islam sur le planting d'arbres de sorte à concourir au développement de l'environnement, mais aussi à bénéficier des faveurs d'Allah car un arbre planté qui nourrirait des oiseaux du ciel par ses fruits sera compté comme une aumône à celui qui l'aura planté.

1.3. Les fondements de la protection de la nature dans les cultes endogènes

Puissant dans sa riche connaissance du culte endogène, Justin Semassoussi, a d'entrée de jeu fait remarquer que les croyances endogènes sont intimement liées à la nature. Il partira de l'utilité de la nature dans les cultes endogènes afin de montrer en quoi ces dernières prescrivent la protection de l'environnement. Dans les cultes endogènes, des divinités sont liées à l'eau, la forêt, la terre, donc à des éléments de la nature. La nature est donc Divinité et abrite des divinités. Semassoussi révèle que les croyances traditionnelles ont mis en place différents mécanismes de préservation de la nature. D'abord, il mentionne la responsabilisation. Selon lui, dans les cultes endogènes, le prêtre d'une divinité est obligé de protéger l'environnement qui abrite la divinité. Les initiés ont également le même devoir de protection vis-à-vis du lieu qui abrite la divinité. Il fait noter que ces obligations sont assortis d'interdits. Ensuite, il fait référence à l'indispensabilité de la nature dans l'organisation des cultes endogènes. Les cultes endogènes ne peuvent être organisés seulement qu'avec les éléments

de la nature. De ce fait, il faut « nécessairement les cultiver ou les entretenir afin de les avoir au moment opportun ». Enfin, la nature constitue la pharmacie pour les religions endogènes.

En somme, la protection de la nature est indispensable pour les cultes endogènes parce que « la nature abrite les dieux, la nature fournit les ingrédients pour le sacrifice et les cultes ».

1.4. Les fondements de la protection de la nature dans le Judaïsme

Dès l'entame de son propos, Jonathan Aikhenbaum a souligné que malgré les différences dogmatiques pouvant exister entre les religions, ces dernières se rejoignent et travaillent en synergie sur la question de l'environnement. Cette synergie d'actions se base sur un fondement éthique simple : « c'est Dieu qui a créé le monde ». De ce fait, il faut respecter la nature création de Dieu. Ne pas la respecter reviendrait à ne pas respecter Dieu. Dans la même veine, pour le Judaïsme, la terre et tout ce qui s'y trouve appartient à Dieu, l'Homme a un rôle de gestionnaire. Ainsi, il se doit de respecter la création, car si Dieu affirme que la création est bonne et que l'homme la détruit, alors l'Homme s'oppose de facto à Dieu.

Aussi fait-il remarquer que l'Homme est partagé entre deux dynamiques (la préservation et la destruction) dans son rapport avec la nature. Et cela s'explique par les deux premiers chapitres du livre de la Genèse. Dans le premier chapitre, à la création l'Homme reçoit pour ordre de multiplier, de remplir et de dominer la planète : c'est l'éthique de la domination. S'agissant du deuxième chapitre, il est dit que l'Homme, créé de la poussière de la terre, se doit de « travailler et protéger le Jardin d'Eden ».

L'identité humaine procède donc de ces deux sources et est dans une dialectique continue entre la volonté de dominer la nature et celle de la protéger. Le judaïsme postule qu'il faut procéder à un rééquilibrage des choses car l'Homme a été pendant longtemps dominé par l'éthique de la domination.

2. La portée des enseignements en rapport avec la sauvegarde de l'environnement

Ce deuxième tour de table nous a donné de nous rendre compte de l'impact et de l'appropriation des fondamentaux de la protection de l'environnement



dans les différentes religions, mais aussi par les fidèles et adeptes de ces mouvements religieux.

2.1. Perception du Catholicisme

Clément Tuho a de nouveau insisté sur l'Amour de Dieu. Pour lui, « Dieu a tout créé par Amour » et c'est au nom de cet amour que le monde existe et nous en avons la responsabilité. Dans le Catholicisme, l'amour de Dieu se traduit par le respect des éléments mis à notre disposition par Dieu. Les Papes insistent en permanence sur la nécessité de considérer le monde comme « une maison commune » dans laquelle on doit respecter chaque élément qui s'y trouve. Aussi rappelle-t-il, nous sommes appelés dans ce monde à « louer Dieu pour cette nature » qu'il nous donne. L'homme a la responsabilité d'élever la création qui lui a été confié par Dieu. En somme, il dira que l'amour de Dieu nous impose le respect de la nature et ce respect nous invite à garder le monde plus beau que nous l'avons reçu.

2.2. Du point de vue de l'Islam

L'Islam est un système de vie codé et n'est pas resté muet face aux problèmes environnementaux actuels, rappelle l'Imam Sanni. En effet, la responsabilité des musulmans, conformément aux prescriptions du Saint Coran est de préserver la nature qui est un « dépôt pour les musulmans » et « Allah a confié le dépôt à la terre » et la mission du musulman est de « préserver cet environnement selon les prescriptions du saint Coran ».

2.3. Du point de vue des cultes endogènes

La nature en tant que siège des divinités, lieu de cultes et sources d'ingrédients pour les cultes est respecté, souligne Justin Semassoussi. Cependant, la problématique dans son ensemble, en terme de sauvegarde de l'environnement par tous, n'est pas pleinement partagé. Les attaques contre la nature en dehors des lieux de cultes endogènes existent. Il faut donc reconsidérer le message en faveur de la protection de la nature lors des cultes afin de mieux préserver l'environnement de manière globale.

2.4. Du point de vue du Judaïsme

Pour Jonathan Aikhenbaum, la cause environnementale est entendue de manière très forte dans le Judaïsme réformiste aux Etats-Unis. En Israël, le message commence à être entendu, de grands progrès sont perceptibles. Certains grands Rabbins en Israël ont signé des déclarations pour protéger l'environnement. Cependant, le public religieux en Israël est partagé entre une tendance universaliste (plus ouverte à la question de l'environnement) et une tendance nationaliste (qui laisse moins de place à la question de l'environnement). Le défi majeur ici est de faire en sorte que toutes les tendances soient enclines à la problématique de l'environnement.

3. Séance d'échanges entre le public et les panélistes

Les questions ont été réparties entre les participants de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Togo et de la Guinée

3.1. Questions de participants de la Côte d'Ivoire

Est-ce que les interdits liés à la protection de l'environnement peuvent entraîner des châtements ?

Réagissant, Clément Tuho a relevé que dans le livre du Lévitique la parole établie un parallélisme entre bénédiction et malédiction. C'est-à-dire que lorsque Dieu donne un élément pour la vie de l'homme et que l'homme ne respecte pas cet élément, il passe dans la malédiction. Cependant, Dieu n'extrait pas l'homme de sa bénédiction. Ce sont les hommes, du fait de leurs actions, qui tombent dans la malédiction. Autrement dit, « ce que tu poses comme actes, tu en recevras les conséquences ».

3.2. Question de participants du Bénin

Existe-t-il des punitions divines à l'endroit de ceux qui ne respectent pas l'environnement ?

A ce sujet, l'Imam Sanni a précisé que le saint Coran ne donne pas de punitions relativement à la dégradation de l'environnement. Toutefois, le Coran appelle les musulmans à prendre soin de l'environnement car c'est un dépôt de Dieu et l'homme doit le sauvegarder. Cependant, il rappelle qu'il est du devoir et de la responsabilité des Etats de punir les personnes qui dégradent l'environnement.



3.3. Questions de participants du Togo

Quelle est la part de responsabilisation de la femme et de la jeunesse dans la protection de l'environnement ?

A cette préoccupation, Justin Semassoussi, a laissé entendre que dans les pratiques endogènes, c'est le chef de famille qui porte la responsabilité. Cependant, cette responsabilité s'étend à toute la famille. Ils ont donc tous, la responsabilité de protéger les lieux qui abritent leur divinité ainsi que la nature qui fournit les ingrédients pour le sacrifice. Il n'y a donc pas de distinction de classe d'âge ou de sexe dans la responsabilisation. Il fait noter que les adeptes des religions endogènes sont majoritairement les jeunes et les femmes.

3.4. Question de participants de la Guinée

Est-ce possible de punir à partir des textes sacrés sur la question de l'environnement sans prendre en compte le juridique temporel ?

Sur ce point, Aikhenbaum fait remarquer que la législation juive s'est penchée sur la question dans le Talmud. Il affirme que « celui qui vole à la collectivité se trouve dans une situation bien pire que celui qui vole à un individu » car on ne peut rendre à la communauté ce qu'on lui vole. Or, pour lui, détruire l'environnement revient à voler à la collectivité ; de ce fait une personne qui dégrade l'environnement au regard de la législation juive se trouve dans une situation complexe.





PANEL 2

QUELLES RESPONSABILITES DES GUIDES RELIGIEUX DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Intervenants :

- Imam Amadou DOSSO, Responsable des affaires juridiques du Conseil Supérieur des Imams, des Mosquées et des Affaires islamiques (COSIM), Côte d'Ivoire
- Mariam Ciré DIALLO, Société civile, Guinée
- Dr Rodolphe ETTY, Prêtre Catholique, Côte d'Ivoire
- Jonathan AIKHENBAUM, Militant écologique, Israël



1. Les actions en faveur de la protection de l'environnement

Cette première articulation du panel a été le lieu de s'appesantir sur les actions des acteurs religieux et de la société civile en faveur de la protection de l'environnement. Ainsi, sont intervenus les représentants de l'Islam, du Christianisme, du Judaïsme et de la société civile.

1.1. L'apport de l'Islam dans la préservation de l'environnement

A la question de savoir la responsabilité des religieux dans le changement climatique, l'imam Dosso Amadou a insisté sur le fait que les religieux n'étaient « pas responsables de ça ». Cependant, la responsabilité des religieux est celle de préserver l'environnement qui est un bien commun, car il transcende les positions philosophico-religieuses des uns et des autres. Il a défendu l'idée selon laquelle le modèle de développement des Etats tend à mettre en péril l'équilibre naturel. Toute chose qu'il explique par le fait que « l'environnement se porte bien tant que l'Etat n'en a pas besoin » ; lequel développement qui se fait sur l'autel du sacrifice de la nature.

En outre, il a mis un point d'honneur sur les objectifs de la religion qui sont :

- L'adoration de Dieu : qui fait référence à la manière de servir Dieu ;
- La promotion de la vertu : qui est commune à toutes les religions et les traditions.

« Les religions mettent l'accent sur la vertu et le péché ». Quand il est transposé dans le Droit, le péché devient une infraction. En invitant les fidèles à abandonner le péché, ils (les religieux) les invitent par là même à promouvoir un environnement sain, « C'est une manière pour eux de (...) de faire attention au bien commun », l'environnement. « Les religions sont donc toujours en activité dans ce sens-là ».

En outre, il a milité en faveur de l'idée selon laquelle la vie ne saurait être sans les règles religieuses tout en insistant sur le caractère indissociable entre la religion et l'humanité. Ce lien s'explique par le fait que « la première chose que la religion a faite, c'est de mettre l'homme en rapport avec son environnement en lui disant de ne pas toucher à tel fruit (...) il faut comprendre par cette approche qu'il y'a des éléments dans la nature qu'il ne faut pas toucher, il y a des éléments qu'il faut toucher. Si nous voulons que notre environnement soit préservé, on

ne doit pas tout détruire. » Il poursuit en affirmant que l'idée de paradis sous-tend un entretien de l'environnement de sorte à ce qu'il fasse bon vivre.

Enfin, afin d'encourager la protection de l'environnement, une première sensibilisation est faite au niveau religieux. Il convient donc à chaque individu de prendre ses responsabilités. Malheureusement, l'on assisterait à une primauté de la volonté de l'Etat du fait du principe de laïcité.

1.2. La protection de l'environnement du point de vue de l'Eglise Catholique

Pour le Père Etty Rodolphe, les actions de l'église catholique en matière de protection de l'environnement obéissent à une logique stratégique et opérationnelle.

Du point de vue stratégique, les encycliques des papes Paul VI, Benoit XVI et François tendent à orienter la politique environnementale de l'église.

L'interprétation de la question environnementale à travers ces encycliques a permis de dégager deux types d'écologies selon l'Eglise à savoir l'écologie intégrale qui se veut de « protéger l'homme de lui-même et de protéger aussi l'environnement. »

Toutefois, la mauvaise interprétation des textes religieux qui a fait de l'homme le maître de son environnement a encouragé l'Eglise à se pencher sur la nécessité de mettre l'homme en relation avec son environnement. C'est en ce sens que le Pape Paul VI a institué le fait selon lequel « il faudrait que l'on passe de l'Homme maître à l'Homme gardien du monde, donc administrateur des biens. »

En 2009, émergea un autre document stratégique à l'initiative du Pape Benoît pour insister sur la question écologique : l'écologie humaine. Le concept promu par le document est une invite à « protéger l'homme contre lui-même, il s'agit de (...) protéger l'homme face à tout ce qui se passe dans le monde ».

Avec le Pape François, l'on a assisté à la théorisation du concept d'écologie intégrale qui est « plus vaste » et qui englobe « la bioéthique, tout ce qui est manipulation des gènes etc. tout ce qui est justice sociale (...). L'Eglise dit une église qui refuse de parler d'écologie, c'est une église qui refuse d'aider le pauvre parce que l'action de l'homme dans l'humanité impacte quelqu'un en Somalie qui meurt de faim, impacte quelqu'un au Soudan parce qu'il y a plus de lacs, il n'y a plus de poissons, impacte quelqu'un en Amazonie à cause de la déforestation ».

Dans cette optique, les églises locales en Côte d'Ivoire ont opérationnalisé cette vision à travers la création de bureaux spéciaux chargés des questions environnementales. L'église est aussi engagée dans la réduction de son emprunt carbone. Par exemple, « dans une paroisse, il peut avoir trois, quatre prêtres. Chaque semaine, il y a des réunions. Dans une paroisse, il peut y avoir trois voitures. Au lieu de prendre les trois voitures, et les sortir, les prêtres décident de sortir avec une seule voiture » ce qui permet d'économiser en énergie (carburant) et de réduire l'émission de gaz à effet de serre.

En outre, les prêtres sont engagés dans le « recyclage des cadeaux de Noël » afin d'éviter le gaspillage.

En plus de cela, certaines paroisses ont été dédiées à la protection de l'environnement à l'instar de la Paroisse Saint-Viateur qui a pris la dénomination de « Paroisse Ecologique Saint-Viateur ».

1.3. La protection de l'environnement du point de vue du Judaïsme

Relativement à la problématique de l'environnement, l'Etat d'Israël « a intégré un phénomène d'éco-responsabilité dans le processus d'industrialisation », Jonathan Aikhenbaum a laissé entrevoir qu'il faudrait opérer une distinction entre la politique d'Israël en tant que système politique et la politique du judaïsme relativement à la question de l'environnement. « La politique d'Israël ne correspond pas forcément à la politique du Judaïsme ; ce sont deux choses différentes. »

Néanmoins, en ce qui concerne l'Etat d'Israël, des actions en matière de protection de l'environnement (notamment dans le cadre de la lutte contre la désertification) ont été portées par les avancées technologiques. Entre autres inventions allant dans le domaine de la protection de l'environnement, l'intervenant a mis un point d'honneur sur des inventions qui ont pu « économiser de l'eau », des inventions dans le domaine de l'énergie notamment les « chauffe-eaux solaires qui ont permis d'économiser de l'énergie », etc.

Pour lui, la notion d'éco-responsabilité est une réalité en Israël au regard des technologies mises en œuvre à la faveur de la protection de l'environnement. Cependant, il vient insister sur l'idée selon laquelle l'engagement des uns et des autres, des entreprises etc. pour la protection de l'environnement se voit confronté à des intérêts contraires de la part des « industries plus lourdes et des politiques » qui eux sont mus par des intérêts « géopolitiques » que par la



protection de l'environnement. Bien que l'Etat d'Israël ait « un très fort potentiel en matière d'éco-responsabilité », « tout ça reste très inquiétant (...) Parce que au moment où le monde entier s'engage de manière très forte dans la lutte contre le réchauffement climatique et au passage à l'économie décarbonisée, il y a des choix qui sont faits, qui sont mus par des intérêts géopolitiques et de court terme ; et ça, bien sûr, c'est regrettable ».

1.4. La responsabilité de la société civile dans la protection de l'environnement

Du côté de la Guinée, Mariam Ciré Diallo a défendu les thèses de la « convergence des croyances en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable » ainsi que celle « de la relation qui existe entre les religions et le droit positif. »

Après avoir rappelé la définition de la commission Brundtland du développement durable, elle a insisté sur le fait que consécutivement aux accords de Paris sur le Climat de 2015, l'on assiste à une mobilisation générale des Etats en faveur de la protection de l'environnement.

Dans le cadre de celui des religions, l'intervenante postule en faveur de l'idée selon laquelle les religieux devraient se sentir concernés par la protection de l'environnement car « si [dans] toutes les religions (...) on reconnaît la protection de l'environnement, (...) c'est nous encore qui détruisons l'environnement ; pour dire que les responsabilités doivent être partagées. »

Relativement à son deuxième axiome sur le lien entre la religion et le droit positif dans le cadre de la protection de l'environnement, elle se positionne en faveur de l'idée de religion comme source du Droit Positif. Pour elle, « le droit positif prend ses sources dans la religion. Il n'y a pas de différence, il n'y a pas de contradiction quand il s'agit de la protection de l'environnement. »

Relativement à son postulat, « la sensibilisation doit continuer à tous les niveaux » afin que le croyant ou le religieux ne se sentent pas exclus quand on parle de protection de l'environnement. Cependant, elle a insisté sur la nécessité d'outiller davantage les religieux « sur cette relation qui existe entre la Religion et le Droit pour pouvoir prêcher » afin de contribuer à sensibiliser les croyants à la protection de l'environnement. Par Exemple, « quand on finit avec nos sachets plastiques, on ne les met pas dans la rue, quand tu manges dans ta voiture, tu ne dois pas jeter les sachets dans la rue. Il ne faut pas couper

les arbres sans autorisations ». Plus concrètement, elle fait ici, une invite au renforcement des capacités des religieux et de leurs coreligionnaires afin d'adopter des comportements en faveur de la protection de l'environnement. Au final, pour notre intervenante de la Guinée, la sensibilisation reste une action majeure afin de contribuer à la protection de l'environnement.

2. La jonction entre les textes sacrés comme vecteurs d'une plus grande responsabilisation des guides religieux et de leurs fidèles dans la protection de l'environnement

Ici, il a été question d'identifier la relation entre les textes religieux et la loi dans le cadre de la protection de l'environnement. A cette fin, il a été mis en relation le Coran et le Droit à la faveur de la protection de l'environnement, la sensibilisation par les textes de l'Eglise Catholique, la Législation juive ou Alajah et la protection de l'environnement ainsi que la nécessité de mettre en relation les textes religieux et le Droit à l'effet de protéger l'environnement.

2.1. Coran, Droit et protection de l'environnement

Face à cette préoccupation, l'Imam Dosso a mis un point d'honneur sur le fait que « le religieux est un citoyen parmi tant d'autres, c'est un citoyen du pays. Les règles, les lois du pays lui sont applicables ». Les religieux ne seraient en aucun cas exemptes des règles définies par l'Etat. Ils y sont soumis au même titre que les autres citoyens.

Dans ce contexte, l'Etat permet aux religieux de participer à la vie de la nation et à la réalisation de sa politique intérieure. Au cas où les activités des religieux seraient en contradiction avec la vision de l'Etat, l'autorisation d'exercer leur culte leur sera retirée ; toute chose qui permet de montrer qu'il n'y a pas d'antagonisme entre le Pouvoir et la Foi.

Il viendra relever par la suite que le lien entre la Loi et la Foi reste profond en matière de protection de l'environnement. En effet, il défend l'idée selon laquelle « les lois qui sont érigées pour la protection de l'environnement [du point de vue du droit positif], font partie des lois de la Vertu [en religion] »

Face à la problématique de la non application des principes de protection de l'environnement par les religieux, problématique qui semble avoir été posée au plus tôt, il a relevé que cela vient mettre en lumière le défis de « l'intégration



même des religieux dans leur environnement juridique ; est-ce qu'ils prennent en compte le Droit (...) ou ils sont indifférents vis-à-vis du Droit ? ». Car souvent, les religieux musulmans opèrent une distinction entre la Charia et le Droit positif, ce qui relève d'une incompréhension de la part de ceux-ci. C'est pourquoi, il a appelé à une plus grande sensibilisation des religieux tout en insistant sur une approche inclusive de la part de l'Etat, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement. A cet effet, il a appelé les pouvoirs publics à « intégrer les religieux dans la formation de l'Etat [faisant références aux politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement] ». Car en réalité, il n'existe aucune antinomie entre l'Etat et la Religion, la Loi et les Textes Sacrés, a-t-il ajouté. Dans le cadre de la protection de l'environnement, il a relevé qu'il existe des stéréotypes qui ont tendu à opérer une séparation entre la Foi et la Loi en matière de protection de l'environnement ; entre les agents de l'Etat et les croyants, « Nous sommes tous pareils », a-t-il martelé. En outre, il appelle les uns et les autres à considérer l'environnement comme un bien commun dont chacun devrait prendre soin, qu'on soit religieux ou laïcs. Il justifie en affirmant que « lorsque l'environnement est insalubre, ça l'est pour nous tous. », car les désagréments causés par la dégradation de l'environnement touchent tout le monde sans distinction aucune « lorsqu'il pleut (...) et que ça crée des inondations, ça ne trie pas ». La sensibilisation à la protection de l'environnement est une responsabilité qui nous incombe à tous. Dans le cadre du renforcement des capacités des religieux à la préservation de l'environnement, il a postulé en faveur de la formation des religieux à la protection de l'environnement afin de « participer pleinement à l'assainissement de l'environnement, notamment au niveau des prêches. Si l'Etat essayait d'aider les religieux surtout en renforçant leur capacité en matière de connaissance de leur environnement en mettant l'accent sur les interactions entre les sciences religieuses et le Droit ! » Il a aussi insisté sur la transposition de « la théorie de la religion en norme juridique » afin d'encourager davantage les croyants à s'investir dans la protection de l'environnement.

2.2. La sensibilisation des croyants comme vecteur de préservation de l'environnement

Intervenant relativement à cette problématique, le Dr Rodolphe Etty a relevé que le mépris environnemental de la part des croyants relèverait de l'absence

d'une sensibilisation prenant en charge sur ce qu'il a appelé « l'éducation par l'exemple ». Pour lui, l'éducation est le moyen par lequel les comportements verts seront encouragés car, à la différence de l'Etat, l'Eglise n'a pas de moyens de coercition pour contraindre les individus à adopter tel ou tel comportement. Cependant, le véritable changement relèverait de la volonté des individus eux-mêmes.

Evidemment, avec leur capacité de drainer du monde et la confiance que leur accorde les fidèles, les guides religieux ont « cette capacité d'impacter, de formater la conscience humaine ». Même si ce pouvoir est une réalité, les prêches et sermons ne suffisent pas à eux seuls pour impulser le changement de mentalité. Les fidèles doivent pouvoir se sentir concernés, se sentir responsables de la chose environnementale. « Les messages sont donnés, mais chacun en fait ce qu'il souhaite ».

2.3. Halakha et Protection de l'environnement

A l'interrogation « quelles implications des écologistes juifs pour accélérer les choses ? », l'intervenant Jonathan Aikhenbaum a relevé que le meilleur moyen pour faire bouger les choses en faveur de la protection de l'environnement du point de vue du judaïsme, c'est d'avoir recours à la « Halakha » (La Loi juive). Ainsi, si les « décisionnaires » (Posquim, en hébreu) qui ont une influence extrêmement importante dans la communauté décidaient qu'on arrête d'utiliser les verres en plastique jetable, on arrêterait d'utiliser les verres en plastique jetable ».

En outre, il a relevé que la chose à faire serait de « combler le fossé qui existe entre les décisionnaires et la connaissance de la crise écologique (...) ceux-ci s'occupent de tas d'autres questions. Il faut simplement aller les voir ». Afin d'impulser des attitudes vertes, il a insisté sur la nécessité d'aller voir les décisionnaires rabbiniques afin de les interroger sur les questions climatiques de sorte à ce que leurs décisions favorisent l'accélération en faveur de la transition écologique.

3. Séance d'échanges entre le public et les panélistes

La séance des échanges avec le public s'est structurée autour des questions et des contributions relativement à la responsabilité des religieux dans le changement climatique. Cette séance a fait intervenir les participants de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Bénin et du Togo



3.1. Contributions et questions de participants de la Côte d'Ivoire

• Premier intervenant (une contribution)

Pour le premier intervenant, le meilleur moyen pour inciter les religieux à mieux protéger l'environnement, c'est de relever la question environnementale au début de chaque évènement culturel.

• Deuxième intervenant (une question)

Que prévoient les religieux face aux tendances de l'intelligence artificielle ? D'entame, l'Imam Dosso Amadou a tenu à déconstruire l'idée de « la religion est l'opium du peuple ». Relativement à la question de l'intelligence artificielle, il a relevé que à la base, « ces sciences-là sont faites pour notre utilité, pour que nous puissions nous en servir pour faciliter notre mode de vie ». Toutefois, la séparation de la morale et de la recherche scientifique oriente les découvertes vers la destruction de l'humanité. Face à cela, le rôle des religieux, est celui d'orienter les prêches afin de maintenir en éveil la morale et le sens de la responsabilité dans l'esprit des populations. Pour lui, l'Etat actuel de la science se veut émancipatrice de la notion de Dieu, séparée de la morale. En ce sens, tous les discours qui y sont attachés militeront en faveur de l'autonomisation de l'homme dans sa pensée, « il faut que pour l'homme l'idée de Dieu n'existe pas » afin qu'il soit soumis à sa propre volonté. Dans ce même esprit, il existe des législations, qui, au lieu de protéger les valeurs, participent plutôt à détruire les valeurs. « Tout devient dangereux quand on sépare la science de la morale » ajoute-t-il en mot de fin.

3.2. Contributions et questions de participants du Bénin

• Premier intervenant (une contribution)

L'intervenant a milité en faveur de la création d'organes ou structures spéciales chargées de la question environnementale à l'intérieur des différentes confessions religieuses. En outre, il a appelé à ce que ces groupes mutualisent leurs efforts dans l'optique de protéger l'environnement

• Deuxième intervenant (une question)

Question de la procréation médicalement assistée « qu'est-ce que les religieux peuvent faire pour au moins contenir cette nouvelle préoccupation ? »

Se prononçant de nouveau sur la question de la procréation médicalement assistée, l'Imam Dosso Amadou a relevé qu'au niveau institutionnel, l'Etat de Côte d'Ivoire mène des réflexions afin d'encadrer cette pratique. Néanmoins, il a montré son inquiétude face à cette situation qui aura vocation à déséquilibrer la société en s'attaquant aux bases de la cellule familiale. Pour lui avec cette pratique, « on va trouver des enfants qui n'ont pas de père, beaucoup d'enfants qui n'ont pas de père. » face à ces risques de dérives, « la responsabilité des religieux c'est d'encourager les gens à aller dans le sens du naturel » afin d'éviter d'éventuels crises liées à la famille.

Intervenant sur cette problématique, le Docteur Etty Rodolphe a invité les uns et les autres à se tourner vers l'encyclique *Humanae Vitae* du pape Paul VI qui a traité des questions de la procréation médicalement assistée, de l'intelligence artificielle, etc. En outre, il a voulu mettre un point d'honneur sur l'impact des religieux sur le comportement de leurs fidèles. Pour lui, « c'est une question d'éducation ». Les religieux s'évertuent et doivent davantage s'évertuer à construire des modèles qui seront des référents pour les populations en ce qui concerne la protection de l'environnement. En outre, il faudrait y intégrer la variable humaine. « L'homme fait aussi partie de la nature ». En tant qu'élément de la nature, l'homme se doit d'être protégé au même titre que la terre, les eaux, les arbres, etc. D'où la nécessité de s'intéresser aux questions liées à la génétique. In fine, il a insisté sur l'éducation comme étant l'un des piliers afin de lutter contre les dérives liées à la procréation médicalement assistée.

3.3. Contributions et questions de participants du Togo

• Premier intervenant (une contribution)

Après avoir relevé que le prêtre, pour ce qui est du catholicisme, est aussi un acteur de la société civile, il a invité les uns et les autres à découvrir les encycliques qui mettent un point d'honneur sur la question environnementale. En outre, toujours dans le cadre du catholicisme, il a relevé la prise de conscience progressive des communautés sur le péril environnemental ; ce qui a eu pour conséquence la démultiplication des actions en faveur de l'assainissement de l'espace public et de la création de groupe spéciaux opérant à cette fin.



• Deuxième intervenant (une contribution)

La deuxième intervention, s'est structurée autour du faible impact des religions « dites importées » dans la protection de l'environnement. En effet, l'intervenant a mis un point d'honneur sur l'idée selon laquelle les religions locales sont et seraient beaucoup plus enclines à protéger l'environnement que les religions telles que le Christianisme et l'Islam. Pour lui, le système de croyance sur lequel repose les religions dites importées à la différence de celui sur lequel repose les religions locales est la vraie cause de la destruction de l'environnement par les religieux (parlant des Chrétiens et des Musulmans). Aussi, a-t-il relevé que les enjeux climatiques actuels ont fait évoluer le vocabulaire environnemental. En ce sens, il a relevé que dans le cadre de la protection de l'environnement, l'on est passé de la notion « de sensibilisation à la justice climatique » qui se veut une notion qui promeut l'accès aux ressources nécessaires à la survie de l'homme.

3.4. Contributions et questions de participants de la Guinée

• Un intervenant (deux questions)

La problématique de l'observation de la nature et la méconnaissance des textes. Ce fut autour d'Aikhenbaum de répondre à cette préoccupation. Pour lui, « l'observation de la nature n'est pas opposée à l'observation des textes ». Cependant, l'étude de cette question, du point de vue du Judaïsme a suscité deux tendances « une première approche qui dit que le judaïsme veut plonger l'homme dans l'étude et l'éloigner de la nature, et une seconde approche (...) qui laisse entrevoir que l'observation de la nature est un moyen par lequel l'on pourrait « voir les traces du Créateur ». Pour lui, en observant la nature, « l'homme crée la culture » qui renvoie à la perception qu'il se fait de la nature. Quand la nature fait référence à « la Créature de Dieu » « alors que ce que nous produisons dans notre culture, c'est la nature telle que l'homme l'a absorbée dans son esprit, dans ses mains ». « Quand l'Homme quitte la culture et revient à la nature, il a la possibilité de revenir à la genèse des choses (...) pour aller directement à la rencontre de Dieu ». Observer la nature, selon lui, consiste beaucoup plus à une élévation de l'esprit qu'à une simple entreprise visant à la contrôler.

Que faut-il faire face à la dualité qui semble exister entre la préservation de la nature et le Droit ?

Pour Mariama Ciré Diallo, intervenant sur cette question, il n'y a pas de contradiction entre le droit et les lois de la nature. Pour elle, si les lois prennent en compte les valeurs religieuses, il n'y a pas de contradictions. Selon elle, « la loi de la nature, c'est l'organisation à long terme de la nature, comment est-ce que la nature s'organise ? » Ce sur quoi nous devrions nous appuyer dans ce contexte spécifique, c'est « comment les textes religieux peuvent contribuer avec le droit positif à la protection de l'environnement ? ».

Dans son développement, elle a mis un point d'honneur sur l'idée de similitude dans la finalité entre la loi et les textes religieux. Autant les textes religieux militent en faveur de la protection des eaux (dans le cas de l'Islam), autant le « Code de l'environnement » par exemple se veut enclin à la protection des eaux. Les textes religieux et le Droit sont « des textes qui se complètent en ce qui concerne la protection de l'environnement ». Afin de mieux contribuer à la protection de l'environnement, il faudrait « outiller les religieux des textes du Droit positif » afin qu'ils orientent leurs actions dans un plan global en faveur de la protection de l'environnement par la sensibilisation des citoyens.

Souhaitant intervenir sur cette question, l'Imam Dosso de la Côte d'Ivoire a ajouté que la difficulté des religieux à s'intégrer dans l'environnement juridique en matière de protection de l'environnement, réside dans la séparation qui a été opérée entre les textes religieux et le Droit. Effectuant une comparaison avec les pays soumis à la loi islamique, il a relevé que ces pays n'ont pas de problèmes à intégrer la préservation de l'environnement dans leurs habitudes. Soutenant qu'il n'existe aucune antinomie entre les textes religieux et le Droit, il a défendu l'idée d'une interprétation distincte du droit et de la religion comme entrave à la protection de l'environnement.







PANEL 3

RETOUR D'EXPERIENCE SUR LES ACTIONS DES RELIGIEUX EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Intervenants :

- Pasteur Griffith Didier ZUNON, Secrétaire Général du Forum des Confessions religieuses, Côte d'Ivoire
- Justin SEMASSOUSSI, Représentant des religions endogènes, Bénin
- Imam El Hadj Amadou Sadio KANE, Chroniqueur Islamique, Guinée
- Jonathan AIKHENBAUM, Militant écologique, Israël



1. Les actions des religieux en faveur de la protection de l'environnement

La question des actions menées en faveur de la protection de l'environnement abordée sous divers angles notamment, des religieux de Côte d'Ivoire (Forum des confessions religieuses), des religions endogènes et de l'islam donne de voir que la problématique environnementale suscite une attention particulière depuis la création.

1.1. Les actions du Forum des Confessions religieuses de Côte d'Ivoire

D'entrée de jeu, le Pasteur Zunon a indiqué que lors de la création, Dieu avait déjà prévu l'environnement dans lequel l'homme devait évoluer avec comme instruction de « le cultiver et le garder ». Ce qui lui a permis de faire en fait un parallèle avec la définition du développement durable : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

S'agissant des actions concrètes menées par le Forum des Confessions religieuses de Côte d'Ivoire, il est à noter que ledit forum a participé à plusieurs actions ayant pour but l'assainissement de l'environnement notamment des activités de planting d'arbres et d'embellissement des voiries. Cependant, le forum n'est pas toujours à l'initiative de ces actions. A titre illustratif, la section du Forum à Divo a mené une opération de salubrité dans les locaux du commissariat de ladite ville. Toutefois, le forum a « l'obligation de protéger l'environnement que Dieu a confié à l'Homme dès la création », a-t-il conclu.

1.2. Les actions des Musulmans en Guinée

Répondant directement à la problématique des actions menées en faveur de la protection de l'environnement, l'Imam Diallo a relevé les actions de l'association des élèves et étudiants musulmans de Guinée dont il est membre. Ladite association mène des actions locales mais également internationale (Mali et Côte d'Ivoire) par l'entremise d'associations sœurs.

Au nombre des réalisations, l'Imam Diallo a mentionné l'organisation d'action de reboisement au cours des séminaires annuels de l'association. En sus,



ces séminaires sont également le cadre de programme de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Terminant, il a souhaité un accompagnement de l'Etat dans la mise en œuvre d'action visant à protéger l'environnement étant donné que les religieux n'ont pas suffisamment de moyens pour le faire car ayant uniquement que « leur parole ».

1.3. Les actions des religions endogènes

De prime abord, Justin Semassoussi a indiqué que les cultes endogènes n'ont pas véritablement d'expérience en matière de protection de l'environnement de manière globale. Cependant, ils mûrissent l'idée de mener des actions allant dans le sens de la sauvegarde de l'environnement.

Néanmoins, il fait remarquer que les « poches de Carbone » existantes au Bénin sont le fait des lieux de cultes des religions endogènes qui résistent à l'urbanisation à cause de la présence des divinités en ces lieux.

En sus, il a fait allusion à une ancienne tradition au Bénin, qui stipule que lors des naissances, un arbre (le palmier) est confié à la famille de l'enfant qui a le devoir de veiller à ce que cet arbre grandisse. Cette politique a favorisé la sauvegarde du couvert végétal dans la région, et a donc été repris à juste titre au niveau national avec le slogan « Huit millions d'âmes, huit millions d'arbres ».

2. Les obstacles à la mise en œuvre d'actions en faveur de la protection de l'environnement

Ce deuxième tour de table a permis de se rendre compte des obstacles liés à la protection de l'environnement par les religieux.

2.1. Les obstacles rencontrés par le Forum des Confessions religieuses de Côte d'Ivoire

Les obstacles sont essentiellement d'ordre financier. Le Forum manque de moyen pour être à l'initiative de projet visant à protéger l'environnement, a indiqué d'entrée de jeu le Pasteur Zunon. Outre ce fait, il a également mentionné le fait que les religieux se limitent aux rôles traditionnels qui sont les leurs notamment faire des « plaidoyers et arbitrer des conflits » en occultant très souvent le volet protection de l'environnement. L'accent est souvent mis sur l'Homme sans toutefois se soucier de l'environnement dans lequel il évolue.

2.2. Les obstacles rencontrés par les Musulmans en Guinée

A l'instar de son prédécesseur, l'Iman Diallo a indiqué que les obstacles rencontrés sont essentiellement d'ordre financier. Etant donné que l'association dont il est membre est composée d'élèves et étudiants, le manque de moyens est l'obstacle majeur auquel ils font face. Aussi souhaite-il un accompagnement des autorités étatiques pour mener à bien les actions en faveur de la sauvegarde de l'environnement.

2.3. Les obstacles du point de vue des religions endogènes.

Pour Justin Semassoussi, l'incompréhension des actions menées et les attaques dont les religions endogènes font l'objet constituent à n'en point douter d'énormes obstacles à leurs actions en faveur de la protection de l'environnement. Les interdits et mesures à l'endroit de la nature prises par les religions endogènes sont taxés de superstitieuses.

En sus, durant les années 1970, le Bénin a connu une période dite « fatale » pour les religions endogènes. En effet, à cette époque la religion était considérée comme « l'opium du peuple » et aucune religion n'avait « droit de cité ». Cette situation a conduit à la destruction de forêts considérées comme des fétiches des religions endogènes. En outre, l'urbanisation, du fait de la démographie galopante contribue à la réduction des espaces et du couvert végétal.

3. Séance d'échanges entre le public et les panélistes

Cette séance d'échanges a permis de s'imprégner successivement des contributions et préoccupations des intervenants en provenance de la Côte d'Ivoire, du Bénin, de la Guinée et du Togo.

3.1. Contributions et questions émanant des participants de la Côte d'Ivoire et réactions des panélistes

• Premier intervenant (deux questions)

Quelle est l'utilité de raser de la verdure pour y construire des bâtiments énergivores ?

Prenant la parole, le Pasteur Zunon a estimé que ces actes relèvent purement et simplement de l'égoïsme car un espace vert n'est sensé abriter aucun édifice



encore moins religieux. Il estime qu'il faut tenir compte des autres (voisins) lorsqu'on bâtit un édifice religieux.

Est-ce que les projets entreprenants pour lesquels les religieux motivent les jeunes croyants sont soucieux de la protection de l'environnement ?

A ce sujet, le Pasteur Zunon a relevé la nécessité de formation, pour lui avant d'entreprendre dans un domaine, il est impérieux de suivre une formation rigoureuse afin de cerner les contours du projet que nous voulons mettre en œuvre.

• **Deuxième intervenant (contribution)**

Le deuxième intervenant a tenu à rappeler l'existence d'associations de jeunesse à caractère religieux en Côte d'Ivoire s'intéressant également aux questions liées à la protection de l'environnement. Cependant, il a relevé que ces associations ne bénéficiaient pas d'accompagnement de la part des autorités compétentes. En outre, il a appelé à une synergie d'actions afin de mieux préserver notre écosystème.

3.2. Contributions et questions émanant des participants du Benin et réactions des panélistes

• **Premier Intervenant (une question)**

Est-il possible de concilier développement et préservation de la nature ?

La réponse de Jonathan Aikhenbaum a été sans détour. « Oui, il est possible de concilier développement et préservation de la nature », a-t-il affirmé. Plusieurs exemples faisant état de la conciliation entre les deux existent et peuvent être résumés en ce qu'il appelle « l'Economie circulaire » qui stipule que « tout est bon, rien n'est à jeter ». Pour lui le modèle de développement occidental qui tend à s'exporter n'est pas un modèle de développement durable car n'étant pas soucieux de l'environnement. Les problèmes doivent, quand ils se posent, être résolus en tenant compte de l'écosystème sans chercher à faire du profit immédiat.

• **Deuxième intervenant (une contribution)**

Le deuxième intervenant a souhaité que l'on puisse associer le gouvernement aux actions des religieux en faveur de la protection de l'environnement. Aussi



souhaite-il la création d'une brigade de police sanitaire qui aura pour mission de lutter contre les actes qui mettent à mal l'environnement. En outre, il a appelé l'Etat à résoudre les problèmes liés à l'occupation des jardins publics.

3.3. Contributions et questions émanant des participants de la Guinée et réactions des panélistes

• Premier intervenant (contribution)

Le premier intervenant a d'abord souligné l'obligation de faire plus que ce qui est déjà fait. Puis, il a évoqué l'impérieuse nécessité d'avoir des guides religieux suffisamment outillés en matière de plaidoyer afin d'obtenir les moyens nécessaires pour mener des actions en faveur de la protection de l'environnement. En outre, il a indiqué que la protection de l'environnement ne devrait pas se limiter aux opérations de planting d'arbres.

• Deuxième intervenant (une question)

Est-ce qu'un suivi est effectué au niveau des opérations de planting d'arbres ? Le pasteur Zunon a indiqué qu'en ce qui concerne les actions menées par le Forum des Confessions religieuses, un suivi est effectué et que les arbres plantés sont encore visibles.

3.4. Contributions et questions émanant des participants du Togo et réactions des panélistes

• Premier intervenant (une contribution)

Dans sa prise de parole, le premier intervenant du Togo a affirmé que les interdits et prescriptions liés à la religion endogène et aux traditions africaines avaient vocation à protéger l'environnement.

• Deuxième intervenant (une question)

Existe-il une politique visant à recycler les plantes utilisées dans les rites endogènes ?

A ce niveau, Monsieur Semassoussi a relevé que les guides religieux des rites endogènes cultivaient les espèces dont ils avaient besoin parfois même dans leurs lieux de culte. Et que compte tenu de l'utilité de ces plantes, il est primordial de toujours les cultiver et d'utiliser le minimum nécessaire.



• **Troisième intervenant (une question)**

Est-ce que les religieux disposent des moyens pour aborder le problème de l'environnement ?

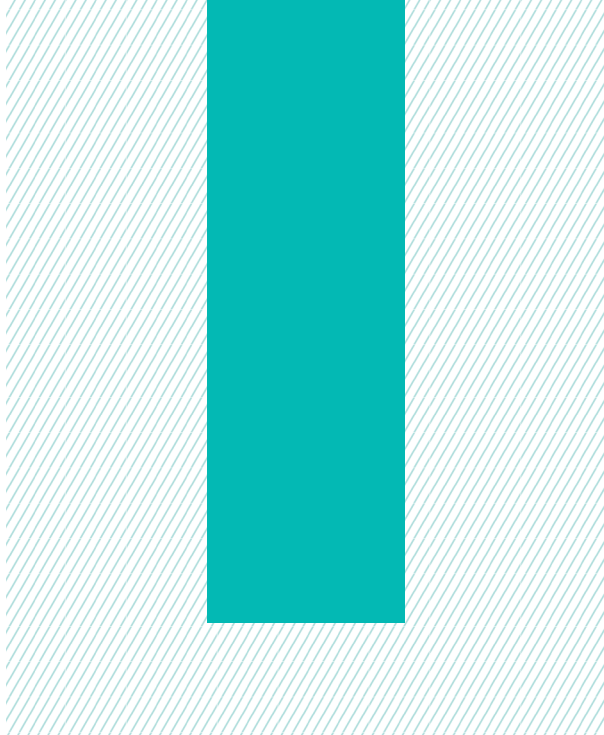
Relativement à cette préoccupation, Aikhenbaum a indiqué qu'il est impérieux de bien former les leaders religieux sur la question de l'environnement. Aussi invite-il à une synergie d'actions car la crise écologique que nous traversons nous interpelle dans notre universalité.

• **Quatrième intervenant (une question)**

Que faut-il faire pour redresser la courbe dans cette crise écologique ?

Justin Semassoussi a indiqué que le niveau de maîtrise de l'enjeu environnemental diffère d'un guide religieux à un autre. Il faut donc renforcer les capacités de ces derniers afin de mieux orienter leurs actions. En sus, il faut créer des cadres de partage d'expérience et conduire en synergie des actions en faveur de la protection de l'environnement.





RESTITUTION DES TRAVAUX EN ATELIER





FOCUS SUR LES OBSTACLES LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES RELIGIEUX ET SUR LES APPROCHES ET RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE MEILLEURE PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT PAR CEUX -CI

1. Les obstacles

- Faible implication des religieux lors de l'élaboration des textes de loi ;
- Méconnaissance des textes de loi par les religieux et de leur responsabilité pleine et entière pour la protection de l'environnement ;
- Faible articulation entre les actions menées au niveau du département en charge des religions et les religieux à la base concernant la protection de l'environnement ;
- Confinement des religieux au strict rôle de prêcheur ;
- Faible engagement des religieux à travers des ONG ;
- Problèmes de communication (barrières linguistiques) ;
- Faible considération des religieux par les décideurs politiques ;
- Faible volonté politique pour l'implication des religieux au processus de développement durable ;
- Manque de moyens matériels et financiers en faveur des religieux pour mener des campagnes de protection de l'environnement.

2. Approches et recommandations

Approches

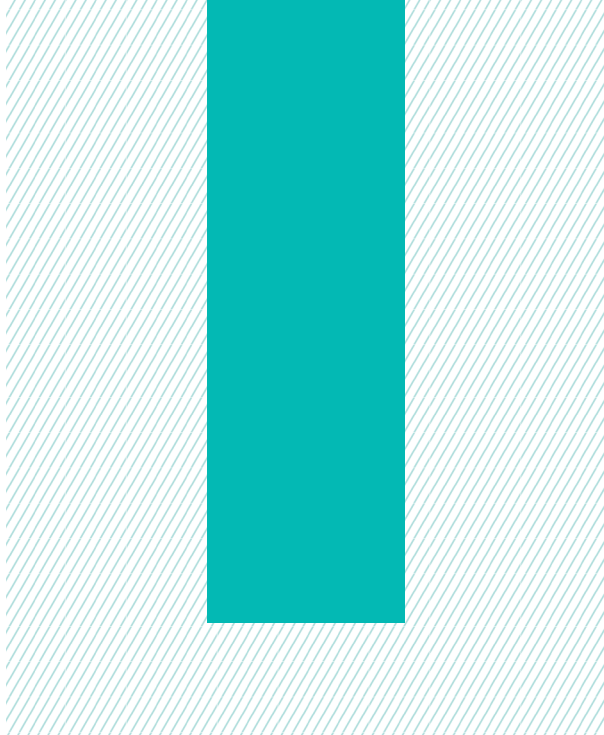
- Mettre en place un cadre de concertation interreligieux de réflexion et d'actions sur l'environnement (national et régional) ;
- Elaborer un support d'éducation à l'environnement basé sur les valeurs religieuses ;
- Engager un programme d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté au sein des groupes religieux ;

Recommandations

- Renforcer les capacités des leaders religieux sur les enjeux climatiques et la consommation durable ;
- Renforcer le partenariat entre le secteur public, les OSC et

- acteurs religieux sur les questions de changement climatique et la préservation de l'environnement ;
- Outiller les acteurs religieux aux mécanismes de plaidoyers en faveur de la justice sociale et climatique ;
 - Encourager les groupes religieux à mettre en terre des plantes utiles à la pharmacopée en vue de sauvegarder les espèces en voie de disparition ;
 - Viabiliser les espaces détenus par les groupes religieux en faveur de l'environnement ;
 - Engager des actions de plaidoyers en faveur de l'utilisation des foyers améliorés et encourager leur adoption par les fidèles
 - Impliquer les religieux dans l'élaboration des textes de loi portant sur l'environnement et le développement durable ;
 - Appropriation par les religieux des textes de loi qui protègent l'environnement à travers des sessions de formation ;
 - Médiatiser l'engagement des religieux sur le développement durable ;
 - Création d'une structure regroupant les religieux pour faciliter leur intervention sur le terrain (reboisement, assainissement, sensibilisation, ...) et l'octroi de moyens conséquents ;
 - Mise en place d'une plateforme de communication regroupant les religieux.





MOT DE CLOTURE





DR. STEFANIE BRINKEL,
6^{ÈME} EDITION DU DIALOGUE INTERRELIGIEUX

M Joseph BILE, Sous-Directeur chargé de l'évaluation de la Démocratie, Représentant Monsieur le Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale,

Dr Moquet César FLAN, Directeur du Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA),

Chers Experts,

Chers participants de la Guinée, du Bénin, du Togo et de la Côte d'Ivoire,

Nous sommes à la fin de la 6^{ème} édition du dialogue interreligieux,

Un forum d'échange qui depuis 6 ans offre un cadre de dialogue entre les acteurs religieux de la sous-région à propos de sujets d'intérêt commun.

Cette année nous avons encore sacrifié à la tradition en discutant sur un problème très important qui suscite l'attention de tous les dirigeants du monde, notamment le développement durable.

Mesdames et messieurs,

Chers participants,

C'est avec un grand plaisir que nous avons constaté que la question intéresse aussi les religieux.

En effet, vous nous avez démontré que la protection de notre planète est de votre responsabilité étant les représentants du divin sur la terre.

C'est pourquoi, j'espère à la sortie de ces deux jours de travaux que vos actions en faveur de la planète seront accentuées non seulement au niveau de vos différentes chapelles, mais aussi au niveau de toutes les composantes de la société.

A notre niveau, nous allons nous engager à divulguer au maximum les résultats et les recommandations de vos travaux pour la promotion d'un monde meilleur.

Mesdames et messieurs,

Chers participants,

Je voudrais remercier l'Ambassade d'Israël en Côte d'Ivoire et le Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA) d'avoir collaboré encore une fois avec

nous à la réalisation de cette édition.

Merci à vous S E Mme Rony Yedidia Clein,

Merci à vous Dr Flan,

Je tiens aussi sincèrement à remercier le COPED au Togo, l'IPED en Guinée, l'IAJP et la Chaire Unesco au Bénin pour leur appui et soutien à l'organisation de cette activité dans leurs pays respectifs,

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'organisation et à la réussite de cette activité, notamment l'équipe technique Kutiwa.

Je ne saurais clore mes propos sans aussi remercier l'équipe de la KAS pour cet excellent travail accompli.

A toutes et à tous, je dis un grand merci et je vous souhaite un bon retour chez vous avec l'espoir que nous avons fait une œuvre utile au service de la planète terre.

Je vous remercie et à l'année prochaine pour la 7^{ème} édition !



Mentions légales

Publié par :

Konrad-Adenauer-Stiftung
Programme Régional pour le Dialogue Politique en Afrique de l'Ouest
08 Abidjan/Côte d'Ivoire, Cocody Lycée Classique, Rue Flamboyant (Ancien
CECOS)
08 BP 4134 Abidjan
Côte d'Ivoire

T : + 225 27 22 48 18 00

E : info.pdwa@kas.de

www.kas.de/westafrika

Facebook: @kas.pdwa

Twitter: @kas_Abidjan

Mise en page PAO: FOFANA Yssouf

Impression : YOKA-Prest, Abidjan, Côte d'Ivoire

Cette publication est réalisée avec le soutien financier de la Konrad-Adenauer-Stiftung, Programme Régional pour le Dialogue Politique en Afrique de l'Ouest, Abidjan. Les propos tenus dans cette publication ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Konrad-Adenauer-Stiftung.

Ce document est une publication à source ouverte. Des parties de cette publication peuvent être reproduites ou citées à condition que le détenteur du droit d'auteur soit pleinement reconnu comme source de cette publication. Cette publication est mise à disposition gratuitement. Toute reproduction commerciale nécessite l'autorisation préalable de la Konrad-Adenauer-Stiftung. La Konrad-Adenauer Stiftung, le Centre de Recherche Politique d'Abidjan et l'Ambassade de l'Etat d'Israël en Côte d'Ivoire apprécieraient de recevoir une copie de tout matériel dans lequel le texte ou les illustrations de cette publication sont utilisés.

Comment citer cette publication : Konrad-Adenauer-Stiftung (Ed.) : COLLOQUE SUR LE DIALOGUE INTER-RELIGIEUX – RELIGION ET DEVELOPPEMENT DURABLE, 6ème édition, actes du colloque, 27-28 mars 2023, rédigés par le Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA), Juin 2023.

ISBN : 978-3-98574-188-5

© Konrad-Adenauer-Stiftung, 2023